

Intact Corporation financière dépose un prospectus simplifié préalable de base définitif et un supplément de prospectus

/LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ N'EST PAS DESTINÉ À LA DIFFUSION AUX AGENCES DE TRANSMISSION AMÉRICAINES NI À LA DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS/

TORONTO, le 11 sept. 2015 /CNW/ - Intact Corporation financière (TSX : IFC) (« ICF ») a annoncé aujourd'hui l'obtention de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada d'un visa relatif à un prospectus simplifié préalable de base définitif qui permettra à ICF d'offrir, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt, des actions de catégorie A ou des actions ordinaires, des reçus de souscription, des bons de souscription, des contrats d'achat d'actions, des unités ou toute combinaison de ces titres, dont la valeur globale totalisera au plus 5,0 milliards de dollars. Ce prospectus remplace le précédent prospectus préalable de base simplifié d'ICF déposé en août 2013.

ICF a également annoncé le dépôt d'un supplément à son prospectus préalable de base visant à établir un programme de billets à moyen terme qui lui permettrait d'émettre des billets à moyen terme non garantis d'un montant maximum de 1,2 milliard de dollars.

La nature, l'envergure et le moment de tout financement aux termes du prospectus préalable de base ou du supplément de prospectus relatif aux billets à moyen terme dépendront de l'évaluation par ICF de ses besoins de financement et des conditions générales du marché. Au moment où tout titre visé par le prospectus préalable de base sera offert à la vente, un supplément de prospectus et/ou un supplément de fixation du prix qui définira les dispositions applicables aux titres proposés sera déposé. Sauf indication contraire dans le supplément de prospectus ou dans le supplément de fixation du prix applicable, ICF utilisera le produit net de la vente de titres pour répondre aux besoins généraux de la société.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat de titres, et les titres ne peuvent pas être vendus dans un territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale avant qu'une autorisation applicable soit accordée en vertu des lois sur les valeurs mobilières d'un tel territoire. Les titres émis ne seraient pas inscrits en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Securities Act of 1933* et ne seraient pas offerts, vendus ou livrés, directement ou indirectement, aux États-Unis, dans leurs territoires et leurs possessions et dans les autres régions sous leur autorité, ni à une personne des États-Unis (au sens de « U.S. Person » dans le Règlement S pris en application de la *Securities Act of 1933*), ou pour le compte ou le bénéfice d'une telle personne, sauf dans le cadre de certaines opérations dispensées des exigences de cette loi.

À propos d'Intact Corporation financière

Intact Corporation financière est le plus important fournisseur d'assurance IARD au Canada. La société distribue ses produits d'assurance sous la marque Intact Assurance par l'entremise d'un vaste réseau de courtiers, notamment sa filiale en propriété exclusive, BrokerLink, et directement aux consommateurs par l'intermédiaire de belairdirect.

Mise en garde concernant les informations prospectives

Le présent communiqué contient des informations prospectives (au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières) concernant ICF et ses activités. Ces informations prospectives peuvent se rapporter notamment à l'émission éventuelle de titres d'ICF, au type de titres pouvant être émis et à d'autres aspects d'émissions futures. Ces informations sont fondées sur les attentes actuelles de la direction d'ICF et sur des hypothèses, et elles sont assujetties à des risques et à des incertitudes. Bien que la direction d'ICF soit d'avis que les hypothèses sur lesquelles reposent ces informations sont raisonnables, celles-ci pourraient se révéler inexactes. Les mesures, les événements et les résultats décrits dans le présent communiqué pourraient ne pas être prises, ne pas survenir ou ne pas être obtenus, ou différer considérablement des mesures, des événements et des résultats réels en raison de facteurs de risque connus et inconnus et d'incertitudes touchant ICF, notamment les risques liés aux titres d'ICF et à son secteur d'activité, les risques liés à la conjoncture économique et à la conjoncture des marchés boursiers et plusieurs autres risques qui sont indépendants de la volonté d'ICF. Bien qu'ICF ait tenté d'identifier les principaux facteurs pouvant faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels puissent différer considérablement de ceux qui sont décrits dans les informations prospectives, d'autres facteurs peuvent faire en sorte que les mesures, les événements ou les résultats réels ne correspondent pas à ceux attendus ou prévus. Les informations prospectives ne sont valables qu'à la date à laquelle elles sont formulées, et ICF ne s'engage d'aucune façon à les mettre à jour ou à les réviser, sauf dans la mesure où les lois en valeurs mobilières applicables l'exigent.

SOURCE Intact Corporation financière

Relations avec les médias : Stephanie Sorensen, Directrice principale des communications externes, 1 416 344 8027, stephanie.sorensen@intact.net; Relations avec les investisseurs : Samantha Cheung, Vice-présidente aux relations avec les investisseurs, 1 416 344 8004, samantha.cheung@intact.net

<https://salledepresse.intactfc.com/2015-09-11-Intact-Corporation-financiere-depose-un-prospectus-simplifie-prealable-de-base-definitif-et-un-supplement-de-prospectus>